



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juin 2020

L'an deux mil vingt, le 1^{er} juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Roger BLANC-COQUAND, Maire.

Présents : Brigitte VIOLA, Sophie MONNOIS, Noémie KURA, Hassan BEN MANSOUR, Richard DOMPNIER, Jean-Michel MESCAM, Serge MICHEL, Benoit TRUCHET, Christophe VALLOIRE.

Excusé :

Absent : Frédéric PARAZ

Date de Convocation : 28/05/2020

Date d'affichage : 28/05/2020

Nombre de conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Nomination des Délégués Syndicats Intercommunaux

Syndicat Intercommunal Assainissement (SIA) :

Ont été élus à l'unanimité :

Titulaires

Sophie MONNOIS
Richard DOMPNIER

Suppléants

Christophe VALLOIRE
Benoit TRUCHET

SIVAV

Ont été élus à l'unanimité :

Titulaire

Serge MICHEL

Suppléant

Roger BLANC-COQUAND

SIVU

Ont été élus à l'unanimité :

Titulaires

Roger BLANC-COQUAND
Jean-Michel MESCAM
Brigitte VIOLA

Suppléants

Sophie MONNOIS
Serge MICHEL

Nomination des membres pour les commissions communales

Ont été élus à l'unanimité :

► **FINANCES**, le Maire et

- Jean-Michel MESCAM
- Richard DOMPNIER
- Christophe VALLOIRE
- Benoit TRUCHET

► **TRAVAUX**, Le Maire et :

- Sophie MONNOIS
- Christophe VALLOIRE
- Noémie KURA
- Jean-Michel MESCAM

► **APPELS D'OFFRES**, Le Maire et :

Titulaires :

- Jean-Michel MESCAM
- Richard DOMPNIER
- Christophe VALLOIRE

Suppléants :

- Sophie MONNOIS
- Noémie KURA
- Benoit TRUCHET

► **COMMUNICATION - LOISIRS EVENEMENTIEL – TOURISME – COHESION**, le Maire et :

- Hassan BEN MANSOUR
- Christophe VALLOIRE
- Serge MICHEL
- Noémie KURA
- Brigitte VIOLA

► **VIE LOCALE JEUNESSE et AINES – AGRICULTURE et ENVIRONNEMENT**, le Maire et :

- Brigitte VIOLA
- Benoit TRUCHET
- Hassan BEN MANSOUR
- Noémie KURA

Nomination du Conseiller à la commission de la Défense Nationale

A été élu à l'unanimité :

- Benoit TRUCHET

Désignation d'un adjoint au Maire chargé de représenter la Commune dans les actes administratifs

Monsieur le Maire expose que les acquisitions immobilières poursuivies par la Commune peuvent être réalisées en la forme administrative.

Le Maire a ainsi qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, en application de l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. La Commune étant cependant partie à l'acte en qualité d'acquéreur ou de vendeur, celle-ci doit être représentée par un adjoint.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à désigner un adjoint au Maire chargé de représenter la Commune dans les actes administratifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **DESIGNE** Mme **Sophie MONNOIS** adjointe, pour représenter la Commune dans les actes passés en la forme administrative.

En cas d'empêchement, elle sera suppléée par Mr **Christophe VALLOIRE**

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil municipal décide de discuter et attribuer ces délégations lors du prochain Conseil Municipal

Vote des taux d'Impositions 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020 :

- Taxe Foncière : **12.76 %**
- Taxe Foncière Non Bâti : **171.20 %**
- Le produit correspondant s'élève à **52 952 €**

Indemnités du Maire et des Adjointes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 17 % de l'indice 1027 depuis le 1/01/2019 de la Fonction Publique Territoriale (art 2123-20 du CGCT) l'indemnité du Maire Monsieur Roger BLANC-COQUAND : soit 571 € net mensuel,
et à 40 % de l'indemnité du Maire celle des Adjointes : soit 228 € net mensuel à Messieurs Christophe VALLOIRE et Serge MICHEL et Madame Sophie MONNOIS.
- **DECIDE** de verser ces indemnités, identiques à celles des mandats précédents à compter du 23 mai 2020, date de l'élection du Maire et des Adjointes.

QUESTIONS DIVERSES

1-Travaux enfouissement réseaux Bottières : La fin de la tranche en cours cette année est prévue pour la 3ème semaine de juin, y compris l'enrobage des tranchées ouvertes. Quelques modifications ont été effectuées dans l'ordre d'intervention, afin de finaliser une partie des branchements et pouvoir déposer une partie des poteaux

2-Lotissement Le St Pé : la Commune a accepté de récupérer la voirie desservant ce lotissement, sous conditions :

- ▶ Le passage de caméras dans les réseaux : effectué
- ▶ Dossier de récolement : doit être transmis à la municipalité
- ▶ Mise en conformité des luminaires effectuée

Une fois cette voie intégrée à la voirie communale, nous devons lui trouver un nom, installer un STOP et procéder à l'élargissement des abords pour améliorer la visibilité.

3-Lac du Lou : les interventions vont redémarrer durant la semaine du 8 juin, afin de remettre le site en état pour pouvoir à nouveau en profiter cet été.

4-Pylone Telecom aux Bottières : il sera finalement installé sur un terrain appartenant à la SOREMET. Nous n'avons pas encore la date de mise en place.

5-Fauchage des talus dans la Commune : il sera effectué durant la semaine du 8 juin, par l'entreprise BARBIER : actuelle détentrice du contrat d'entretien.

6- Frédéric PARAZ a transmis sa lettre de démission pour des raisons personnelles au Conseil Municipal .

Ainsi fait et délibéré en séance à Saint-Pancrace, les jours, mois et an susdits.

A Saint-Pancrace, le 1^{ER} juin 2020

Le Maire, Roger BLANC-COQUAND

